

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 05 Mars 2024 Dossier affiché en mairie le 05 Mars 2024	N° DP 068 376 24 J 0039
Par : SAS BOULANGERIES BG représentée par Madame BONNAUD Chrystel Demeurant à : 615 avenue de la Chaffine 13160 CHATEAURENARD Pour : Modifications des façades Modifications des ouvertures en façades Diminution de la surface de plancher Sur un terrain sis à : 130 rue de Soultz Cadastré : 58 0344, 58 0361, 58 0363, 58 0364, 58 0367, 58 0368, 58 0371, 58 0373	Surface de plancher supprimée : 58 m ² Surface de plancher existante avant travaux : 913 m ² Destination : Commerce

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UXP du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 12 MARS 2024

Antoine HOME
Mairie de Wittenheim

